

CONVENTIONS DE STAGE– CONSIGNES ET MODE D’EMPLOI

Le dossier de convention doit être complété, retourné au Département de Formation et enregistré avant le début du stage !

✓ CONSIGNES

- Avant d’établir la convention, prenez contact avec D. Hardin ou E. Ben-Haim, pour obtenir leur accord.

Il existe trois types de formulaire de Sorbonne Université, selon que le stage se déroule :

- Dans un laboratoire de Sorbonne Université (S.U) – Convention interne (stage2) ;
- Dans un laboratoire HORS S.U – Convention externe (stage3) ;
- À l’étranger – Convention à l’étranger (stage4).

En cas de doute, privilégier “dans un laboratoire HORS S.U” – Convention_stage3 – merci !

1. Téléchargez le formulaire correspondant sur le site NPAC (ou en faire la demande au secrétariat).

2. Complétez numériquement toutes les rubriques du formulaire de convention ; en faire **4 copies** dans le cas des conventions internes et seulement **3 copies** dans les deux autres cas. Les exemplaires seront **à remettre ou à envoyer au secrétariat de NPAC**¹ pour enregistrement. Ils devront être signés par :

- Vous-même (le stagiaire) ;
- Le tuteur de stage dans l’Unité d’accueil ;
- Le laboratoire d’accueil (**cachet + signature exigés**) ;
- L’enseignant référent (responsable du parcours pour S.U. : D. Hardin ou E. Ben-Haim) ;
- La direction du Département de Formation (Master de Physique : F. Decremps) ;

C’est le secrétariat de NPAC (Madame Boillevin) qui se chargera d’obtenir les deux dernières signatures (celles de D. Hardin ou E. Ben-Haim et F. Decremps).

ATTENTION : toute convention incomplète sera retournée sans enregistrement au stagiaire.

3. Joindre :
 - Une attestation d’assurance en Responsabilité Civile aux Tiers² devra également être fournie au secrétariat. Elle devra préciser que **l’étudiant est également couvert dans le cadre d’un stage pour les dommages corporels et matériels**. La période de validité devra correspondre, *a minima*, aux dates du stage.
 - Une copie de l’attestation de Sécurité Sociale à jour.
4. Une fois les conventions signées par D. Hardin ou E. Ben-Haim et F. Decremps, vous serez contacté par mail pour récupérer votre exemplaire et celui destiné au laboratoire d’accueil.

Si l’organisme d’accueil exige de signer en dernier, il devra envoyer par email au secrétariat un accord de principe précisant les dates, lieu et sujet du stage, ainsi que le montant de la rémunération pour tout stage dont la durée est supérieure à 44 jours, et ce sous réserve que la convention ait été fournie en 4 ou 3 exemplaires (selon le cas) entièrement complétés et signés par le stagiaire, le tuteur et l’enseignant référent.

✓ MODE D’EMPLOI

¹ Madame Boillevin, Master de Physique, Tour 23/33, 2^{ème} étage, porte 212 – Campus Pierre et Marie Curie – BC 85 – 4 place Jussieu – 75252 Paris cedex 05. Ne rien envoyer au 21 rue de l’école de médecin dans le 6^e arrondissement de Paris...

² À ne pas confondre avec l’Assurance Individuelle Accidents, qui n’a rien à voir !

PAGE 1

- Cadre de droite, en haut : à remplir (ou à faire remplir par l'Unité d'accueil) ;
- Étudiant stagiaire : n'oubliez pas d'indiquer votre N° de dossier (N° de carte étudiant – 7 ou 8 chiffres au maximum) ;
- Modalités d'encadrement : à compléter selon les instructions de votre encadrant ; à défaut, vous pouvez laisser la phase indiquée sur le formulaire prérempli.

PAGE 2 : elle doit être entièrement complétée avec l'Unité d'accueil et/ou votre tuteur de stage.

CAS DES STAGES SE DÉROULANT À L'ÉTRANGER

Vous devrez impérativement prendre contact avec Mme VERIN-PISTOL :

Campus Pierre et Marie Curie, Tour ZAMANSKY, 20^{ème} étage, porte 2011

Elle vous remettra un certain nombre de documents que vous aurez l'amabilité d'avoir avec vous lorsque vous rapporterez la convention au secrétariat.

Vous retrouverez toutes ces informations sur le site de Sorbonne Université :

http://sciences.sorbonne-universite.fr/fr/formations/scolarité2/stages_etudiants.html

Les étudiants qui souhaitent un RDV auprès du bureau des Etudes – Pôle stages et suivi des Étudiants, tour Zamansky, 20^{ème} étage, doivent se connecter, à l'adresse

https://rdvweb.univ-paris4.fr/consult.php?service=fsi_stages

afin de choisir le créneau qui leur convient.

Pour la bourse de mobilité des Relations Internationales, ci-joint le lien

http://sciences.sorbonne-universite.fr/fr/international/mobilites_internationales/stages_internationaux.html

Pour tous renseignements complémentaires, si besoin ils peuvent contacter Marie-Laure LEBRUN marie-laure.lebrun@sorbonne-universite.fr

✓ A L'ISSUE DU STAGE

Une fois le stage terminé, vous pourrez compléter l'attestation de stage, se situant en dernière page du formulaire de convention, que vous ferez signer par l'unité d'accueil.